

PARTIE I

Chapitre 2

**Coûts de transaction
liés aux politiques et choix de politique**

2.1. Contexte

Comme indiqué en introduction, la question des CTLP dans le choix de politique traduit des inquiétudes concernant l'éventualité que les coûts de mise en œuvre de nouvelles formes de politiques agricoles ciblées et découplées puissent dépasser leurs avantages dans un contexte de mouvement des interventions directes sur les marchés vers ces nouvelles mesures.

Ce chapitre examine le rôle des CTLP dans la détermination de l'option de politique qui atteindra les objectifs de la manière la plus efficace et efficiente au moindre coût. La section 2.2 présente un cadre de comparaison des options de politique, ceci dans le contexte d'une réforme des politiques qui implique un mouvement partant du soutien lié à la production vers des mesures plus découplées de la production de base et mieux ciblées sur des objectifs et des bénéficiaires spécifiques. Elle met en lumière les principales questions économiques soulevées lorsqu'on s'efforce de comparer les politiques et présente des scénarios illustrant ces questions. Les politiques agricoles visant à la correction des défaillances du marché en termes de nature, environnement et viabilité rurale sont envisagées dans la section 2.3, tandis que la section 2.4 considère les politiques à objectifs multiples. Enfin, la section 2.5 porte sur les politiques agricoles dont les objectifs concernent le revenu.

La comparaison prenant place dans un contexte de réforme des politiques, les coûts des différentes alternatives sont comparés aux coûts des politiques avant réforme (par exemple le soutien des prix du marché). L'analyse part de l'hypothèse que l'intervention publique a été considérée comme nécessaire et que les objectifs de cette intervention sont bien définis. Lorsque les diverses mesures gouvernementales, considérés *a priori* comme capables d'atteindre les objectifs ont été identifiées, il faut déterminer les critères à considérer dans le choix des politiques. Ces critères peuvent comprendre les incidences en termes de bien-être qui peuvent dépendre des CTLP et/ou des questions de redistribution. Les différents critères et les poids qui leur sont attribués peuvent varier selon le contexte, les préférences sociales et la faisabilité.

L'annexe I.2 présente un bref examen des question relatives au coût marginal d'imposition. L'annexe I.3 présente une méthode graphique illustrant la comparaison des politiques tandis que l'annexe I.4 contient des comparaisons réalisées avec des valeurs des paramètres alternatives.

2.2. Méthode de comparaison

Cette analyse élargit le cadre d'une analyse du bien-être traditionnelle pour inclure les CTLP dans une analyse coûts-avantages. Elle prend aussi en compte les transferts monétaires, qui sont typiquement exclus de l'analyse traditionnelle du bien-être car ils

n'affectent pas le bien-être global mais seulement sa distribution. On considère donc deux éléments dans le choix de politique :

1. les variations du bien-être, y compris les variations des CTLP; et
2. les variations de transferts associés aux politiques.

Pour un économiste, il est naturel d'évaluer les effets sur le bien-être d'un changement de politique. Le concept de bien-être tente de mesurer, en termes monétaires, si la société dans son ensemble trouvera avantage au changement. Globalement, le changement de politique envisagé serait recommandé s'il apporte un gain net de bien-être à la société, quelque soit la répartition des coûts et avantages¹. L'encadré 2.1 explique davantage la terminologie employée. Pour évaluer entièrement les incidences d'un changement de politique, il est important de considérer tous les effets pertinents associés à ce changement et d'estimer leur valeur à l'aide des prix appropriés. Dans tous les cas, l'analyse de bien-être essaie de mesurer, en termes monétaires, le coût d'opportunité de la mise en œuvre d'un changement de politique (ou d'un projet) particulier. En d'autres termes, elle se demande « quelle est la valeur de la production ou de la consommation auxquelles d'autres segments de la société vont devoir renoncer si ce changement de politique particulier est adopté? » Dans la version appliquée de l'économie du bien-être, la traditionnelle analyse coûts-avantages, ceci revient à utiliser les prix à la frontière pour mesurer la valeur des produits importables, afin d'estimer approximativement le coût d'opportunité de la consommation de ce bien particulier pour la société. Cette méthode a été également adoptée par l'OCDE pour évaluer le soutien des prix du marché de l'Estimation du soutien aux producteurs (ESP).

Premièrement, une série de coûts et avantages qui affectent le bien-être global est considérée. Il s'agit des pertes sèches du côté de la production et de la consommation (PS), des éventuels coûts supplémentaires de dissociation (K) résultant du découplage en cas de défaillance du marché (c'est-à-dire les coûts additionnels encourus lorsqu'un produit autre que de base est obtenu isolément d'un produit de base, qui s'ajoutent aux transferts octroyés aux producteurs en cas de production jointe, cf. OCDE, 2001a et 2003a et encadré 2.1), du coût marginal d'imposition (CMI), des résultats de la politique (RES) et des changements associés de la valeur des externalités positives et négatives qui ne sont pas visées par la politique (ΔEXT). Ces éléments sont définis plus en détail à l'encadré 2.1.

Il sera recommandé de passer de la politique i à la politique j si :

$$(PS_j + K_j + CMI_j + RES_j + \Delta EXT_j) - (PS_i + K_i + CMI_i + RES_i + \Delta EXT_i) < 0 \quad [1]$$

Le coût marginal d'imposition n'est pas considéré en termes numériques dans la section qui traite de la comparaison des politiques (c'est-à-dire que CMI_i n'est pas considéré plus avant). L'annexe I.2 contient un bref examen des questions liées au coût marginal de l'accroissement de la pression fiscale et quelques estimations du CMI des fonds publics. Ces estimations varient dans des proportions très larges selon le pays car elles dépendent de la composition des taxes et du niveau d'imposition.

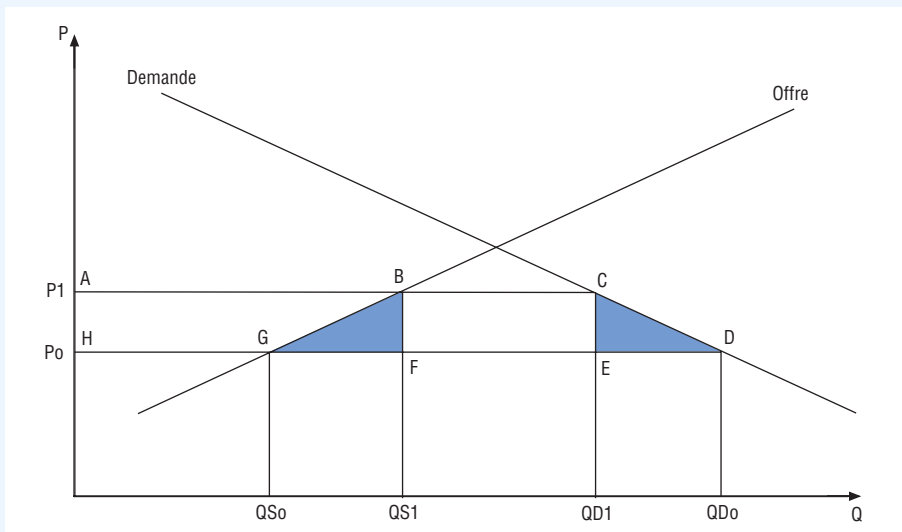
En outre, par souci de simplification et parce que la valeur de tous les coûts et avantages ne peut pas être estimée, cette analyse compare des politiques supposées donner le même résultat attendu (c'est-à-dire le résultat par rapport à l'objectif fixé). En d'autres termes, $RES_i = RES_j$. La présence d'externalités positives et négatives (autres que celle visée par la politique) est reconnue mais elle n'est pas quantifiée compte tenu des difficultés théoriques et empiriques d'évaluation de ces effets. ΔEXT n'est donc pas considéré plus avant.

Encadré 2.1. Les composantes des changements de bien-être

Dans une économie de marché qui fonctionne bien, les prix du marché courants reflètent ce que les consommateurs sont prêts à payer à la marge pour un bien ou un service. La production du bien utilise des intrants (main-d'œuvre, intrants intermédiaires, énergie, etc.) qui ne peuvent donc plus servir à la production d'autres biens et services. La production à laquelle on a donc dû renoncer peut être mesurée à l'aide des prix appropriés. Si les marchés des intrants fonctionnent bien, les coûts de production variables de l'entreprise, ajoutés à ses coûts fixes, sont la mesure pertinente de la valeur que la société accorde à la production à laquelle on a renoncé dans d'autres secteurs de l'économie (Johansson, 1991).

Les effets sur le bien-être de mesures de soutien des prix du marché qui haussent le prix au-dessus de son niveau d'origine peut s'illustrer en termes d'économie du bien-être à l'aide du graphique 2.1. La surface située en dessous de la courbe de demande représente ce que les consommateurs sont globalement prêts à payer pour le bien, tandis que la courbe d'offre reflète le coût marginal de production. Supposons que P_0 est le prix d'origine, c'est-à-dire le coût d'opportunité auquel le bien peut être importé. À ce prix, la demande dépasse l'offre et le pays est un importateur net du bien, les importations nettes étant équivalentes à $Q_{Do} - Q_{So}$.

Graphique 2.1. Illustration graphique d'une analyse de bien-être



Considérons maintenant les effets d'un droit de douane à la frontière qui élève le prix intérieur à P_1 . La hausse de prix réduit la demande du bien et incite les producteurs à augmenter la production. Les recettes des producteurs augmentent mais les coûts variables font de même. Au final, le surplus des producteurs (excédent de recettes par rapport aux coûts variables) augmente de la surface ABGH. La hausse du prix entraîne une réduction du surplus des consommateurs (la surface située sous la courbe de demande) de ACDH. Les recettes des droits de douane collectés par les pouvoirs publics augmentent de BCEF. La variation nette du bien-être est la somme de ces trois mouvements. Dans le cas présenté ici, la baisse du surplus du consommateur est partiellement compensée par les transferts aux producteurs résultants de la hausse de leur surplus et par la hausse des recettes tarifaires. Il se peut ou non que les recettes supplémentaires des pouvoirs publics

Encadré 2.1. **Les composantes des changements de bien-être** (suite)

soient redistribuées de quelque manière. Au final, il s'ensuit une perte nette de bien-être correspondant en termes monétaires aux deux triangles ombrés. Ce qu'on appelle les **pertes sèches** de l'imposition sont une perte de bien-être non compensée qui représente une partie du **coût réel des ressources** pour la société. Le triangle BFG représente la variation de la valeur de la production à laquelle on a renoncé dans d'autres secteurs de l'économie lorsqu'on est passé de la situation initiale à la nouvelle configuration prix quantité (P1, QS1). Le triangle CDE représente la variation de la valeur de la consommation d'autres biens et services à laquelle on a renoncé parce qu'une plus grande part du budget des consommateurs a dû être consacrée à l'achat du bien considéré.

- **Résultats** : Ils sont définis dans cette étude comme les résultats de la politique. Ils comprennent les effets espérés tels que définis dans les objectifs de la politique (résultats attendus), de même que les effets secondaires comme les produits autres que de base et les externalités négatives. Dans cette étude, on suppose que toutes les options de politique ont les mêmes résultats attendus.
- **Externalités** : Ce sont les coûts et avantages engendrés par une activité économique, qui affectent les agents économiques autres que ceux engagés dans cette activité et qui ne sont pas reflétés pleinement dans les prix de marché. Les externalités négatives sont des coûts économiques tandis que les externalités positives sont des avantages économiques. Si la production d'un bien entraîne des effets secondaires qui affectent d'autres agents, et que cela compte pour ces agents, la valeur sociale de cette activité diverge de sa valeur privée. Dans le cas d'une externalité positive qui affecte favorablement l'utilité d'autres agents, la valeur sociale est supérieure au coût privé. À l'inverse, dans le cas d'une externalité négative, la valeur sociale est inférieure au coût privé de production et il devient désirable de restreindre la production à un niveau correspondant à l'égalisation du coût social et de la valeur sociale à la marge. Par rapport au graphique 2.1, cela demanderait d'inclure la courbe du coût social marginal au lieu de celle du coût privé (cf. graphique 2.3 de l'encadré 2.4). Les externalités négatives de la production agricole comprennent les fuites d'azote et de pesticides, les émissions de gaz à effet de serre ou les mauvaises odeurs.
- **Les produits autres que de base** : Le terme, tel qu'il est employé ici, a été élaboré dans le contexte des travaux de l'OCDE sur la multifonctionnalité (OCDE, 2003a, encadré 1). Ils font référence à toute la gamme des effets positifs de l'agriculture dont les relations à la production agricole sont définies comme le degré de jointure (encadré 2.3). La viabilité rurale, la biodiversité et les paysages ont été considérés, entre autres, comme des effets positifs ou des produits autres que de base de l'agriculture. En pratique, la jointure peut être faible ou forte.
- **Coût supplémentaire de dissociation (K)** : Dans le cas de politiques visant à corriger des défaillances du marché, cette analyse considère le coût total de production d'un produit autre que de base isolément de la production de base par l'addition du coût supplémentaire (K) que la production séparée du produit autre que de base engendre par rapport au transfert intentionnel nécessaire à sa production conjointement au produit de base (Y). K est en fait équivalent au coût total de production du bien public isolément moins le transfert intentionnel (Y) nécessaire à sa production conjointement au produit de base, à l'aide d'une politique ciblée et couplée. On fait l'hypothèse que cette différence de coût économique se reflète dans le niveau des transferts intentionnels nécessaires à l'obtention du bien considéré. K pourrait être mesuré par la différence entre les transferts intentionnels d'une politique couplée (production jointe) et ceux d'une politique découplée (production séparée). Une hypothèse qui sous-tend

Encadré 2.1. Les composantes des changements de bien-être (suite)

cette proposition est qu'en cas de production isolée, il est possible de cibler parfaitement les transferts pour compenser les coûts de production du bien public. Si une politique couplée transfère X (ou Y), la politique découplée équivalente transférera $X + K$ (ou $Y + K$). K est positif si la production jointe est moins coûteuse (en termes de transferts intentionnels) et négatif en cas contraire. Lorsque K est positif, il peut varier de zéro à l'infini. Comme toutes les options de politiques sont supposées parvenir aux mêmes résultats, K représente les ressources supplémentaires consommées sans rien ajouter au produit autre que de base. Il fait donc partie du coût des ressources.

- **CTLP** : Comme le coût supplémentaire de dissociation, les CTLP représentent des ressources utilisées et sont donc considérés comme partie intégrante du coût des ressources.

Deuxièmement, les variations de **CTLP** associées au changement de politique sont considérées. Les CTLP ($CTLP_i$) peuvent également être mesurés en termes monétaires à l'aide des méthodes décrites à la section 1.4. Au plan conceptuel, une évaluation des coûts et avantages complète d'un changement de politique peut être traduite par la différence de variation de bien-être conventionnel associée au changement de politique moins la variation de CTLP nécessaire à la mise en œuvre de ce changement. Compte tenu des hypothèses retenues, la politique j doit maintenant être préférée à la politique i si :

$$(PS_j + K_j + CTLP_j) - (PS_i + K_i + CTLP_i) < 0 \quad [2]$$

Troisièmement, les transferts au sein de l'économie sont introduits². Ces transferts ne sont pas considérés de manière explicite dans les analyses coûts-avantages traditionnelles (à part en terme de leur effet sur la taille des coûts et avantages) car ils n'affectent pas le bien-être global. Ils sont cependant importants pour la société car ils affectent la répartition du bien-être entre ménages ou secteurs. Ils peuvent créer des inéquités entre ménages et secteurs qui préoccupent les décideurs publics et la société dans son ensemble. Les transferts inquiètent également les décideurs publics dans le contexte spécifique d'une réforme sectorielle des politiques car ils peuvent entraîner des gaspillages financiers s'ils sont supérieurs à ce qui serait nécessaire à la réalisation de l'objectif ou s'ils parviennent à des bénéficiaires non visés (encadré 2.2). Il est d'autant plus crucial de considérer les transferts non intentionnels dans ce contexte qu'un objectif de la réforme des politiques est d'obtenir les résultats attendus tout en minimisant les dépenses publiques. Il est donc important en termes de choix de politique de considérer combien la société est prête à payer. Cette approche est conforme à la mesure, établie depuis longtemps, des transferts vers l'agriculture et effectuée sous la forme de l'Estimation du soutien aux producteurs (ESP) et aux consommateurs (ESC) de l'OCDE. Ces estimations permettent de suivre les transferts parvenant aux agriculteurs, de la part des consommateurs sous la forme du calcul du soutien des prix du marché, et de celle des contribuables sous la forme de paiements directs budgétaires. Ces deux formes de transferts sont considérées comme des éléments légitimes faisant partie des coûts des politiques. Cette analyse inclut donc les transferts dans les équations comparatives utilisées pour évaluer les politiques.

Les politiques agricoles accordent traditionnellement des transferts aux agriculteurs par le biais de mesure à large portée comme le soutien des prix du marché ou des paiements à la production. Une grande part des transferts au secteur passe par de telles

Encadré 2.2. Le concept de ciblage

- **Transferts intentionnels** : Il s'agit des transferts aux producteurs agricoles nécessaires à l'obtention du résultat attendu et seulement eux.
 - **Transferts non intentionnels** : Il s'agit des transferts aux producteurs agricoles qui ne servent pas à produire le résultat attendu, soit parce qu'il parviennent à des bénéficiaires non visés ou parce qu'ils sont supérieurs à ce qui serait nécessaire à l'obtention du résultat attendu. En d'autres termes, ils ne sont pas indispensables à la réalisation des objectifs mais ils existent parce que la politique n'est pas parfaitement ciblée ou adéquate¹.
 - Le **ciblage**² nécessite une bonne définition des objectifs, qui permette d'identifier clairement les éléments devant recevoir le soutien (population, superficie ou résultats) ainsi que le niveau de soutien spécifique aux objectifs. Ceci signifie également que la politique est adaptée (c'est-à-dire qu'elle ne procure que le montant de transferts nécessaires à l'obtention du résultat), une notion souvent associée à un bon ciblage. Avec un bon ciblage et une bonne adaptation, les transferts nécessaires à la réalisation des objectifs devraient être d'un montant inférieur à celui des transferts de politiques à large portée. Cela suppose bien entendu que le ciblage est techniquement réalisable.
 - **Taux de ciblage** : Il s'agit du rapport entre les transferts nécessaires à la réalisation de l'objectif (à l'aide d'une politique ciblée, Y) et les transferts d'une politique à large portée (X) qui aboutit au même objectif.
1. Il convient de noter que le ciblage pourrait ne pas toujours être techniquement réalisable et/ou pourrait soulever des questions d'équité. Ces dernières se posent, par exemple, lorsque des paiements sont accordés aux agriculteurs pour qu'ils changent leurs techniques de production et produisent ainsi davantage de produits autres que de base, mais que les agriculteurs qui produisent déjà ces produits ne reçoivent rien en échange.
 2. La notion de ciblage est étudiée plus avant dans le cadre du programme de travail et budget pour 2005-06. Le projet cherche à tirer des leçons en termes de bonnes pratiques pour un ciblage efficace.

mesures (OCDE, 2005c). Ces dernières années, on a davantage eu recours à des paiements à l'hectare ou à la tête de bétail. Ce type de mesures a souvent une portée large dans la mesure où toutes les terres cultivées, toutes les terres ou tous les animaux reçoivent le paiement, avec cependant de plus en plus de limites sur le nombre d'hectares ou d'animaux recevant le soutien. Dans le cas d'une politique dont l'objectif concerne un revenu minimal pour les agriculteurs, des mesures à large portée comme le soutien des prix ou les paiements spécifiques aux produits vont apporter des transferts aux agriculteurs qui obtiennent déjà sans cela le revenu minimum. Si c'est le cas, il s'agit de transferts non intentionnels. D'autres exemples de transferts non intentionnels seraient des paiements à l'hectare pour le maintien d'une activité agricole dans des régions où cette activité serait viable sans cela; ou des paiements pour l'adoption de méthodes de production favorables à la biodiversité dans des zones où elle est déjà adéquate. Inversement, un paiement ciblé, à l'opposé d'une mesure à large portée, ne parviendra qu'aux agriculteurs qui en ont besoin (dans le cas d'un objectif de revenu minimum) ou qu'à ceux qui augmentent la fourniture d'une externalité positive. Ces concepts de transferts non intentionnels et de ciblage sont définis plus formellement à l'encadré 2.2.

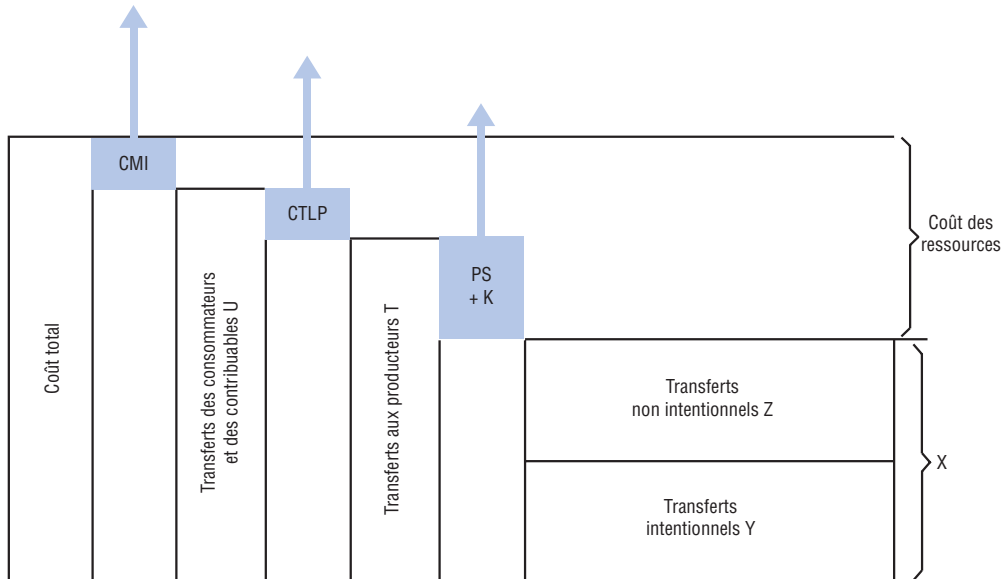
En conséquence, les composantes des transferts destinés aux producteurs (T) peuvent être identifiées comme suit (graphique 2.2) :

1. les transferts intentionnels (Y) qui atteignent les bénéficiaires visés et n'apportent que le montant nécessaire à l'obtention du résultat attendu (encadré 2.2) ;
2. les transferts non intentionnels (Z) qui ne sont pas nécessaires à l'obtention du résultat attendu (encadré 2.2) ;

3. les pertes sèches (PS) (encadré 2.1); et
4. les coûts supplémentaires de dissociation (K) (encadré 2.1).

Une politique couplée et à large portée transfèrera $T = Y + Z + PS$, les producteurs conservant $X = Y + Z$ (graphique 2.2). Une politique découplée et ciblée ne transfèrera que le montant nécessaire à l'obtention du résultat attendu et n'entraînera ni transfert non intentionnel, ni pertes sèches ($T = Y$ ou $T = Y + K$).

Graphique 2.2. **Relations entre ressources économiques et transferts**



La taille des différents blocs ne reflète pas la taille des différents éléments de coût.

CMI : Coût marginal d'imposition; PS : pertes sèches; K : coût supplémentaire de dissociation.

Les transferts d'une politique ciblée sont de Y, tandis que les transferts d'une politique à large portée sont de $X = Y + Z$.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Le graphique 2.2 illustre la relation entre les ressources économiques nécessaires à la poursuite d'un objectif et les transferts reçus par les agriculteurs, compte tenu des divers coûts encourus. Si la politique comprend des dépenses budgétaires, prélever des taxes engendre un coût pour l'économie (le coût marginal d'imposition, CMI), ce qui rend le coût économique supérieur aux transferts des consommateurs et des contribuables. Une partie de ces derniers sert ensuite à financer les coûts administratifs (CTLP), le reste visant les producteurs (T). Certains transferts ne parviennent pas aux agriculteurs du fait des pertes sèches (CR)³. Les transferts reçus par les agriculteurs sont ensuite répartis entre les transferts intentionnels (Y) qui servent à fournir le résultat attendu, et les transferts non intentionnels (Z) qui existent parce que les bénéficiaires ne fournissent pas le résultat attendu ou le font au-delà du niveau nécessaire (par exemple dans des zones où cela n'est pas nécessaire).

Il a à présent été établi que deux éléments devraient être retenus pour comparer les coûts de différentes politiques supposées permettre l'obtention des résultats attendus définis dans l'objectif. Il s'agit des coûts des ressources (ou de bien-être) qui comprennent les pertes sèches, les coûts supplémentaires de dissociation et les CTLP ainsi que des transferts (intentionnels et non intentionnels). Les composantes du bien-être relèvent de l'efficacité économique tandis que les transferts relèvent de questions de répartition. Les pouvoirs publics pourraient vouloir considérer ces aspects séparément, comme l'illustre le graphique I.3.1.

Sur le graphique I.3.1, les coûts des ressources sont représentés en abscisse et les transferts non intentionnels en ordonnée. La politique O est inférieure à la politique A tandis que la politique B est inférieure à la politique O. Il est cependant impossible de classer des politiques situées dans les zones grises par rapport à la politique O. Lorsque le choix est indéterminé, les décideurs publics pourraient vouloir pondérer les deux types de coûts⁴. Ils pourraient envisager d'accorder des poids différents à ces deux types de coûts ou à tout coût, gain ou perte individuels⁵, mais cette analyse suppose qu'un dollar de bien-être gagné est équivalent à un dollar de bien-être perdu ou à un dollar de transfert, quel que soit l'agent affecté. Cette hypothèse est posée en l'absence d'alternative plausible. Le passage de la politique i vers la politique j se fera donc si :

$$(PS_j + K_j + CTLP_j + Y_j + Z_j) - (PS_i + K_i + CTLP_i + Y_i + Z_i) < 0 \quad [3]$$

PSi étant les pertes sèches, Ki les coûts supplémentaires de dissociation, CTLPi les coûts de transaction liés aux politiques, Yi les transferts intentionnels et Zi les transferts non intentionnels de la politique i.

Cette approche comparative simplifiée est plus facile à appliquer qu'une approche standard de maximisation du bien-être qui demanderait l'évaluation simultanée de tous les produits autres que de base et externalités négatives résultant des différentes options. En fait, cette approche est une analyse en termes d'efficacité par rapport au coût qui part d'un résultat donné et classe les politiques selon le coût nécessaire à la réalisation de l'objectif. Cette méthode est préférée non seulement parce que la nature et la valeur des changements de nombreuses variables (externalités positives et négatives) ne sont pas connus mais aussi parce que la variation du niveau de transfert est une composante légitime et potentiellement importante du choix de politique, qui reflète des décisions concernant qui doit payer et combien. La méthode alternative choisie permet de comparer des options de politique en tenant compte à la fois des transferts et des coûts économiques qui sont mesurables⁶.

2.3. Application à des politiques visant à corriger des défaillances du marché

Cette section considère comment les différents éléments des coûts varient selon l'option de politique dans les cas où l'intervention est mise en place pour corriger une défaillance du marché. Des exemples de défaillances du marché pourraient apparaître en termes de fourniture de paysages ou de biodiversité. Les différentes politiques considérées incluent le soutien des prix du marché ainsi que des paiements avec des combinaisons diverses de ciblage et de découplage complets ou inexistantes. Les paiements sont soit totalement couplés ou totalement découplés et/ou parfaitement ciblés ou entièrement non ciblés. Dans la réalité, il existe peu d'exemples de politiques totalement découplées car toute politique basée sur les ressources de l'exploitation aura probablement une certaine incidence sur la production agricole (OCDE, 2001f). De la même façon, les exemples de politiques parfaitement ciblées sont rares.

Jointure

Le besoin de comparer des options de politique allant du soutien des prix du marché (à large portée) vers des instruments ciblés et découplés est parti des travaux sur la multifonctionnalité. Il concerne le débat sur le degré de jointure, la nature du lien entre les produits de base et les produits autres que de base de l'agriculture (quelques définitions techniques de la jointure sont présentées à l'encadré 2.3). Si la production agricole est fortement reliée aux produits autres que de base attendus (si la production du produit

Encadré 2.3. Jointure et concepts associés

- **Jointure** : La production jointe correspond à des situations où une entreprise fournit au moins deux produits qui ont des liens entre eux de sorte qu'un accroissement ou une diminution de l'offre d'un seul produit affecte le niveau de l'autre (des autres). On distingue fréquemment trois raisons à ce caractère joint : 1) les interdépendances techniques dans le processus de production (comme par exemple les cultures et les fuites d'éléments fertilisants); 2) l'existence d'intrants non imputables (par exemple la viande et la laine produites par l'élevage ovin; les paysages associés à des systèmes de production); et/ou 3) les intrants imputables qui sont fixes au niveau de l'entreprise comme les terres agricoles ou la main-d'œuvre (OCDE, 2001a, encadré I.5). Les produits joints peuvent être privés ou publics et présenter à différents degrés des caractéristiques de biens publics. De même, ils présentent toute une variété de degré de jointure avec les produits de base, selon la mesure dans laquelle la part des différents co-produits peut être modifiée.
- **Économies de gamme** : Ce sont les économies en coûts éventuelles de la production jointe. Elles apparaissent si un facteur interne au processus de production rend la production jointe d'au moins deux produits moins chère que leur production disjointe.
- **Jointure et pertes sèches** : Lorsque des transferts sont utilisés pour produire un produit autre que de base conjointement à un produit de base, la variation nette des surplus des producteurs et des consommateurs est partiellement ou totalement compensée, dans l'équation du bien-être, par la valeur du produit autre que de base engendré. Cependant, les pertes sèches associées à la production supplémentaire du produit de base continuent à être prises en compte dans l'équation [3] car la valeur du produit (c'est-à-dire du produit autre que de base attendu) s'annule dans les deux termes de l'équation puisque toutes les politiques sont supposées avoir le même résultat. En outre, lorsque le produit autre que de base peut être produit soit conjointement, soit séparément, les ressources employées en cas de production jointe entraînent une augmentation du produit de base qui n'est pas nécessaire et pourrait être évitée avec l'adoption d'une politique découplée. Les pertes sèches sont donc attribuées au produit de base et par la même occasion à la politique couplée.

autre que de base est fortement corrélée à la hausse de la production du produit de base), une politique à large portée qui encourage la production du produit de base peut être envisagée pour obtenir le produit autre attendu. Si au contraire la jointure est faible, des instruments de politique découplés et ciblés seront plus probablement envisagés. Les paragraphes suivants illustrent ce choix de politique sous-jacent.

Toutes les comparaisons ne sont pas possibles ou utiles. Les options couplées et découplées ne peuvent se comparer que lorsque la production jointe et la production disjointe sont techniquement possibles. Si la production disjointe est impossible, l'option découplée ne remplira pas la condition qui demande que les options comparées atteignent le même résultat. Il existe en outre des cas où le choix est évident et ne demande pas une analyse détaillée. Si par exemple les transferts totaux d'une politique ciblée qui seraient nécessaires à l'obtention des résultats attendus sont supérieurs à ceux d'une politique à large portée apportant le même résultat, cette dernière devrait être choisie car ses CTLP seront probablement aussi inférieurs.

Dans d'autres cas, le choix n'est pas directement évident car le résultat attendu peut être obtenu soit à l'aide d'une politique couplée aux produits de base (soutien des prix du marché ou paiement couplé), soit à l'aide d'une politique qui n'est pas liée aux produits de

base (paiement découplé) si la jointure n'est pas parfaite et une dissociation est possible⁷. On peut, par exemple, essayer de contenir les inondations en augmentant le prix du riz, en versant un paiement par hectare de rizière en terrasse ou en construisant un barrage. Les soutiens au bétail sur pâture, aux pâturages ou aux haies peuvent tous contribuer à l'amélioration de la biodiversité s'ils sont assortis de conditions adéquates. Obtenir le résultat attendu indépendamment de la production de base peut être plus coûteux. C'est le cas en présence d'économies de gamme, c'est-à-dire si la production conjointe du produit autre que de base avec le produit de base est moins coûteuse que la production disjointe (encadré 2.3). À l'inverse, il peut y avoir avantage si la production disjointe est moins coûteuse.

Comparaison des coûts

Le soutien des prix entraîne des pertes sèches (triangles de bien-être) et des distorsions du prix mondial élevés. Les mêmes pertes sèches (à l'exclusion du triangle de bien-être des consommateurs et de moindres distorsions sur les prix mondiaux) se retrouvent avec des paiements couplés. Avec des paiements entièrement découplés, ces pertes sont nulles. Les pertes sèches totales de la politique i (PS_i) sont égales aux pertes sèches par unité de transfert (psi) multipliés par le transfert total⁸. Pour une politique i , les CTLP par unité de transferts⁹ sont notés cti et les CTLP totaux $CTLPi$. Comme dans l'équation [3] et le graphique 2.1, le transfert intentionnel, qui résulterait d'une politique bien ciblée est appelé Y , tandis que le transfert réel d'une politique non ciblée est X , X étant supérieur à Y ($Z = X - Y$ sont les transferts non intentionnels). Dans le cas de politiques découplées, les coûts supplémentaires de dissociation (K) sont ajoutés. Pour une politique i Les coûts supplémentaires de dissociation par unité de transfert (X ou Y) sont notés k_i et les coûts supplémentaires totaux de dissociation K_i .

Le tableau 2.1 permet une comparaison formelle des composantes des coûts. Les politiques peuvent être comparées deux par deux pour chaque coût retenu dans l'équation [3], c'est-à-dire les coûts des ressources (pertes sèches, coûts supplémentaires de dissociation et CTLP) et les transferts.

Les graphiques I.4.1 et I.4.2 contiennent des exemples numériques appliqués aux formules du tableau 2.1. Les trois exemples présentés dans ces graphiques correspondent à des situations différentes correspondant à une jointure forte ou faible et à une étendue large ou restreinte de la défaillance du marché. Ces exemples sont présentés à titre purement illustratif et ne correspondent pas à des situations réelles. En fait, les travaux de l'OCDE sur la multifonctionnalité ont montré que les produits de l'agriculture autres que les produits de base sont « dans de nombreux cas, spécifiques à un site, une localité ou une région en particulier. Ils ne sont que rarement associés à l'ensemble de la production agricole d'un pays ou l'ensemble des terres utilisées pour la production agricole » (OCDE, 2003a, p. 82). Dans ces cas, les taux de ciblage devraient être bas. Les produits autres que de base présentent divers degrés de jointure, qui peuvent souvent être modifiés selon les méthodes de production. Il faudrait continuer à s'efforcer d'évaluer les éventuelles économies de champs et les coûts de dissociation. De meilleures hypothèses sur les coûts supplémentaires de dissociation seraient en particulier utiles à l'illustration de la comparaison des politiques contenue dans cette analyse. L'OCDE contribue à améliorer la compréhension de la jointure et de sa mesure en organisant un atelier le 29 novembre et le 1^{er} décembre 2006.

Tableau 2.1. Défaillance du marché : comparaison des coûts par type de politique

Pour un résultat donné	Soutien des prix (droits de douane uniquement)	Soutien des prix (mesures commerciales et internes complexes)	Paiement non ciblé couplé (p. ex. paiement lié à la production)	Paiement non ciblé découplé (p. ex. paiement lié à la production avec limites)	Paiement ciblé couplé (p. ex. paiement au titre des droits historiques)	Paiement ciblé découplé (p. ex. paiement par mètre de haie)	Politique sans transfert (p. ex. réglementation)
Politique i	1	2	3	4	5	6	7
Transferts intentionnels et non intentionnels Xi	X	X	X	X	Y	Y	0
dont : transferts non intentionnels Zi	Z	Z	Z	Z	0	0	0
Coût supplémentaire de dissociation Ki ¹	0	0	0	k4 * X	0	k6 * Y	0
Pertes sèches PSi ²	Ps1 * X	ps2 * X	ps3 * X	0	ps5 * Y	0	PS7
CTLP totaux CTLPI	Ct1 * X	ct2 * X	ct3 * X	ct4 * (X + k4 * X)	ct5 * Y	ct6 * (Y + k6 * Y)	CTLP7
Transferts aux producteurs Ti	X + ps1 * X	X + ps2 * X	X + ps3 * X	X + k4 * X	Y + ps5 * Y	Y + k6 * Y	PS7
Coût total des consommateurs et des contribuables Ui	X + ps1 * X + ct1 * X	X + ps2 * X + ct2 * X	X + ps3 * X + ct3 * X	X + k4 * X + ct4 * (X + k4 * X)	Y + ps5 * Y + ct5 * Y	Y + k6 * Y + ct6 * (Y + k6 * Y)	PS7 + CTLP7

X = transferts d'une politique non ciblée ($X = Y + Z$); Y = transferts d'une politique ciblée; Z = transferts à des bénéficiaires non visés par manque de ciblage.

1. Ki sont les coûts additionnels de dissociation par unité de transfert; $k4 = k6$.

2. Psi sont les pertes sèches par unité de transfert; $ps1 = ps2 > ps3 = ps5$.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Il existe plusieurs façons de présenter les paramètres déterminant les choix de politique. Par exemple, pour une gamme de taux de ciblage et de valeurs de CTLP en pourcentage des transferts (%CTLP) d'une politique de référence, il est possible d'estimer le niveau maximum de %CTLP d'une politique alternative au-dessus duquel l'alternative sera plus coûteuse. C'est ce qui est fait au tableau 2.4 où une politique découplée et ciblée (par exemple un paiement pour la conservation d'un paysage agricole) est comparée à une politique « de référence » couplée et non ciblée (par exemple un soutien des prix pour le même objectif). Pour cette illustration, on utilise le même niveau central des pertes sèches que dans les exemples précédents pour la politique couplée. Ainsi, si le %CTLP du soutien des prix vaut 1, la mesure alternative resterait préférable si le %CTLP de l'option découplée

Tableau 2.4. Défaillance du marché : le choix entre une politique ciblée et découplée (6) et une politique non ciblée et couplée (1) compte tenu des hypothèses sur les CTLP en pourcentage et les taux de ciblage

Valeur maximum des CTLP en pourcentage (ct6) pour que l'option ciblée ait le coût le plus bas (%) (à titre purement illustratif)

CTLP de la politique non ciblée et couplée en % des transferts (ct1)	Taux de ciblage (Y + K)/X		Hypothèse centrale sur les pertes sèches de la politique non ciblée et couplée (ps1 = 0.34)								
	0.1	0.2	0.25	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1
1	1 250	575	440	350	238	170	125	93	69	50	35
5	1 290	595	456	363	248	178	132	99	74	54	39
10	1 340	620	476	380	260	188	140	106	80	60	44
20	1 440	670	516	413	285	208	157	120	93	71	54
40	1 640	770	596	480	335	248	190	149	118	93	74
50	1 740	820	636	513	360	268	207	163	130	104	84

$ct6 * (Y + K) = X - Y - K + ct1 * X + ps1 * X$ donc $ct6$ en % = $100 * \{(1 + ct1/100 + ps1)/(Y + K)/X - 1\}$.

X = transferts d'une politique non ciblée; Y = transferts d'une politique ciblée; K = coût additionnel de dissociation.

Source : Fondé sur les formules du tableau 2.1.

Encadré 2.4. Principales hypothèses sur les paramètres retenus pour illustrer la comparaison

- **CTLP** : Des hypothèses plausibles sont faites sur la valeur des CTLP en pourcentage des transferts, à partir des estimations tirées de la littérature et des études de cas. Les CTLP unitaires utilisés sont ceux présentés dans la colonne centrale du tableau 2.2.

Tableau 2.2. Gamme plausible de CTLP en pourcentage des transferts par type de politique

Politique	Minimum	Valeur centrale	Maximum
SPM tarif simple	0.25	0.5	1
SPM autres mesures	0.44	10	12
Paie ment non ciblé, couplé	1	3	7
Paie ment non ciblé, découplé	1	3	7
Paie ment ciblé, couplé	2.5	25	50
Paie ment ciblé, découplé	5	50	110

Source : Hypothèses du Secrétariat fondées sur les tableaux annexes I.1.2 à I.1.19 et le tableau 1.3.

- **Pertes sèches** : Le tableau 2.3 contient des exemples de pertes sèches par unité de transfert et d'efficacité de transfert par rapport au revenu pour les mesures schématisées considérées. Les pertes sèches par unité de transfert associées au soutien des prix du marché et à un paiement à la production sont dérivées du modèle d'évaluation des politiques (MEP) de l'OCDE pour les cultures (OCDE, 2001c) pour différents types de politiques appliquées aux produits végétaux. Ces estimations concernent les ressources employées à la production des produits de base. Elles ne tiennent pas compte des externalités positives ou négatives autres que celles ciblées par la politique.

Tableau 2.3. Valeurs centrales plausibles des incidences économiques par mesure de soutien Gain ou perte par unité de transfert

Pour un résultat donné	Soutien des prix ¹	Paie ment couplé, ciblé ou non (p. ex. paie ment par tonne) ²	Paie ment découplé, ciblé ou non (p. ex. paie ment au revenu) ³
Contribuables	-0.56	-1.31	-1
Consommateurs	-0.44	0.31	0
Ménages agricoles			1
– Terre	0.26	0.27	
– Autres intrants produits par l'exploitation	0.14	0.15	
Secteurs d'amont	0.26	0.27	0
Pertes sèches	-0.34	-0.31	0
Taux d'efficacité de transfert en matière de revenu ⁴	0.27	0.285	1

Note: Ces chiffres sont illustratifs.

1. Tiré de la simulation d'une hausse de 5 % du soutien des prix du marché pour le blé dans l'Union européenne.
2. Tiré de la simulation d'une hausse de 5 % des paiements à la production pour le blé dans l'Union européenne.
3. En faisant l'hypothèse d'un découplage total.
4. En faisant l'hypothèse que les agriculteurs possèdent 50 % des terres qu'ils exploitent.

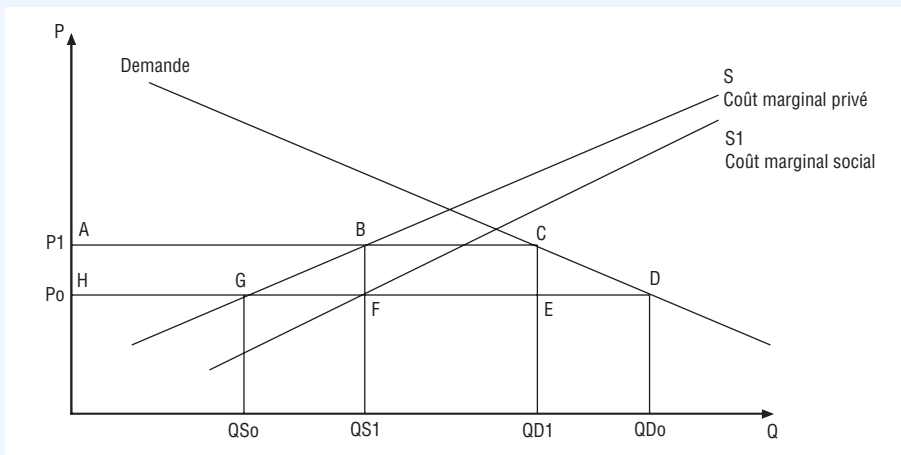
Source : OCDE (2001c), adapté du tableau A1.12.

Lorsqu'une politique couplée et ciblée est mise en place pour corriger une défaillance du marché pour la fourniture d'une externalité positive (en cas de jointure parfaite et lorsque la production disjointe est impossible), le prix à la production monte de P_0 à P_1 pour atteindre l'optimum social (Q_{S1} sur le graphique 2.3) et les pertes sèches sont nulles du

Encadré 2.4. Principales hypothèses sur les paramètres retenus pour illustrer la comparaison (suite)

côté de la production. Si un paiement à la production est employé, les pertes sèches sont également nulles du côté de la demande, mais en cas de soutien des prix du marché, elles persistent. En outre, si une politique à large portée est mise en œuvre, les transferts non intentionnels par manque de ciblage (c'est-à-dire ceux qui apportent une externalité positive là où elle n'est pas nécessaire) continuent à entraîner des pertes sèches du côté de la production, même si ces dernières sont moindres. Comme l'explique l'encadré 2.3, si la jointure est imparfaite et si la production disjointe est permise, les pertes sèches du côté de la production de politiques couplées, ciblées ou pas, sont attribuées à la production de base et continuent à être considérées.

Graphique 2.3. Illustration graphique du coût des ressources en cas de production jointe



- **Coûts supplémentaires de dissociation** : Il n'existe pas d'information sur la valeur de ces coûts. Par commodité, ils sont exprimés, dans les exemples illustrés, en proportion des transferts (X ou Y). Trois hypothèses alternatives sont présentées : 0, 20 ou 50 % des transferts.
- **Taux de ciblage** : L'estimation des gains provenant du ciblage demande des informations structurelles ou régionales. Dans un but pédagogique et illustratif, diverses hypothèses sont faites sur le degré de ciblage correspondant à la réalisation de l'objectif.

et ciblée atteint jusqu'à 1 250 (avec un taux de ciblage de 0.1) et 50 (avec un taux de ciblage de 0.9). De même, si le %CTLP du soutien des prix est de 50, l'option découplée et ciblée reste préférable tant que ses %CTLP sont inférieurs à 1 740 (avec un taux de ciblage de 0.1) et 104 (avec un taux de ciblage de 0.9). Cet exercice est répété pour des couples différents d'options de politique et les résultats sont présentés en détail dans les tableaux I.4.1 et I.4.2. L'impact de la variation du niveau des pertes sèches associées aux différentes options est également présenté.

De tels calculs pourraient être réalisés de manière systématique pour des politiques correspondant à des cas réels. Ils permettraient aux décideurs publics d'identifier les principaux arbitrages possibles. Par exemple, des pouvoirs publics ayant à choisir entre un paiement à la production et un paiement régional à l'hectare, disposant d'informations suffisantes pour estimer le taux de ciblage et le niveau relatif des CTLP, et supposant que les pertes sèches associées au paiement régional sont inférieures, serait capable de choisir la politique la moins coûteuse sur des bases concrètes.

2.4. Application à des politiques aux objectifs multiples

Dans le contexte de la multifonctionnalité, la question des CTLP a été soulevée en termes du choix entre une politique à objectifs multiples qui soutient la production de produits de base afin d'obtenir des produits autres, et plusieurs politiques qui traiteraient individuellement chaque produit autre que de base. Dans l'analyse comparative présentée ci-dessus, on compare les politiques deux par deux. Des tableaux similaires pourraient également être développés pour comparer les coûts combinés de plusieurs politiques individuelles au coût d'une politique à objectifs multiples.

Une politique à large portée ayant deux objectifs peut être comparée à deux politiques ciblées visant chacune l'un des objectifs. Par exemple, le soutien au bétail sur pâture pourrait apporter une aménité en terme de paysage et de l'emploi agricole. Ce type de soutien couplé peut être comparé à un paiement à l'hectare régional pour maintenir un paysage ouvert sans obligation de produire, combiné à des mesures de promotion de l'emploi dans le secteur du tourisme. Supposons que la politique à large portée entraîne des pertes sèches de 0.34 par unité de transfert et que les autres externalités positives et négatives qu'elle génère se compensent. Elle transfère X_0 . Si des CTLP de ct_0 sont attribués au premier objectif, les CTLP du deuxième objectif sont nuls. La première politique ciblée transfère X_1 (y compris le coût additionnel de dissociation K_1) et ses CTLP unitaires sont de ct_1 , tandis que la deuxième politique ciblée transfère X_2 (y compris le coût additionnel de dissociation K_2) avec des CTLP unitaires de ct_2 . Les deux politiques ciblées sont découplées des produits de base et n'entraînent aucune perte sèche. Dans ce contexte, la somme des transferts des deux politiques ciblées ($X_1 + X_2$) doit être inférieure ou égale aux transferts de la politique à large portée (X_0) pour que les politiques ciblées soient intéressantes. Les deux politiques ciblées (1 et 2) sont préférables à une politique à large portée si :

$$PS_1 + PS_2 + K_1 + K_2 + CTLP_1 + CTLP_2 + X_1 + X_2 < PSo + Ko + CTLPo + Xo$$

avec

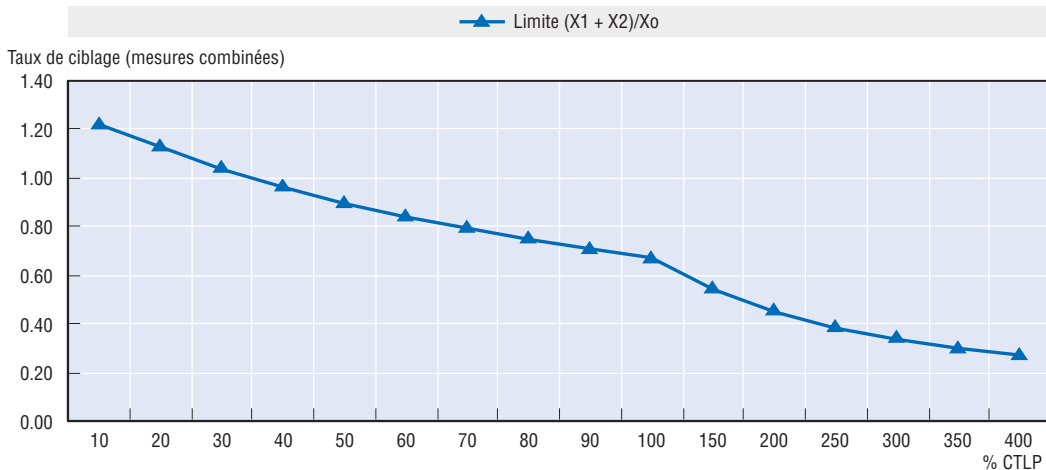
$$X_1 + X_2 < Xo.$$

De nombreuses combinaisons de taux de ciblage et de CTLP unitaires existent. Pour illustrer l'arbitrage entre ciblage et CTLP, le tableau I.4.3 présente diverses combinaisons de ces paramètres et compare le total des transferts, des pertes sèches et des CTLP des deux alternatives. Il montre que tant que les CTLP unitaires des deux politiques ciblées restent de l'ordre de 20-30 %, ce qui est peut être le cas selon les estimations rapportées dans la littérature, elles sont préférables quels que soient les taux de ciblage, tant que la somme des transferts des politiques ciblées est inférieure aux transferts de la politique à large portée. En outre, lorsque les économies permises par le ciblage dépassent 25 % [$(X_1 + X_2)/X_0 < 75\%$], la combinaison des politiques ciblées est vraisemblablement l'option la moins coûteuse, même si les CTLP représentent une grande part des transferts (jusqu'à 50 %). Cependant, lorsque les CTLP des deux mesures ciblées sont relativement élevés (par

exemple supérieurs à 50 %), une politique à large portée dont les CTLP sont faibles pourrait être préférée si le taux de ciblage est élevé. Le graphique 2.4 montre le taux minimum de ciblage permettant aux options ciblées d'avoir un moindre coût, en fonction des CTLP unitaires des deux politiques ciblées (supposés égaux).

Graphique 2.4. Défaillance du marché : arbitrage entre taux de ciblage et CTLP unitaires sur la base de diverses combinaisons hypothétiques des paramètres clés

Taux minimal $(X1 + X2)/X0$ pour que l'option ciblée ait le moindre coût (à titre purement illustratif)



Dans le cas d'une politique à objectif multiple, il convient de prendre en compte des facteurs additionnels. Premièrement, le résultat attendu d'une politique à large portée liée à la production et celui d'une politique ciblée ne seront semblables que s'il existe une jointure parfaite entre le produit de base et tous les produits autres. Il est cependant probable qu'une politique à large portée aura davantage d'incidence sur les autres externalités positives et négatives qu'une mesure ciblée. Deuxièmement, il est probable que la somme des CTLP des politiques mise en œuvre à l'aide du même réseau d'acheminement et avec la même base de données sont inférieurs aux CTLP individuels de chaque politique, mise en œuvre isolément. Troisièmement, les coûts de suivi et d'évaluation d'une politique à objectif multiple seront supérieurs à ceux d'une politique à objectif unique car plusieurs résultats devront être évalués, mais ils ne seront pas nécessairement plus élevés que lorsque plusieurs instruments sont utilisés pour obtenir plusieurs objectifs. Enfin, il est probablement très coûteux d'évaluer l'existence de la jointure et son degré. Une difficulté supplémentaire est que la présence d'externalités positives et négatives modifie la solution optimale et le montant des pertes sèches par unité de transfert. En conséquence, la variation des pertes sèches lorsqu'on passe d'une politique couplée à une politique découplée est encore plus difficile à estimer car il faut évaluer les prix virtuels des externalités positives et négatives.

2.5. Application à des politiques dont l'objectif est lié au revenu

Dans cette section, on considère des politiques mises en place pour permettre à tous les agriculteurs d'obtenir un niveau de revenu minimum donné. La même gamme d'interventions est comparée à l'aide de méthodes similaires à celle développée dans la section sur la correction des défaillances du marché, à une exception d'importance près.

Lorsqu'une politique couplée (c'est-à-dire une intervention qui stimule la production) est appliquée pour augmenter le revenu, il se produit des déperditions importantes vers d'autres acteurs qui peuvent être des fournisseurs d'intrants ou des propriétaires fonciers non exploitants. Il s'ensuit que le transfert nécessaire à la réalisation de l'objectif (par exemple sous la forme de prix plus élevés payés par les consommateurs) sera supérieur au bénéfice reçu par l'agriculteur sous forme de hausse de revenu net. Il convient donc d'ajouter une autre catégorie de transferts non intentionnels (ceux qui sortent du secteur) lorsqu'on compare des politiques couplées à des politiques découplées ayant toutes l'objectif d'augmenter le revenu des agriculteurs. On trouve qu'en général par exemple, il faut 4 dollars de soutien des prix du marché pour que le revenu agricole net augmente d'environ 1 dollar (OCDE, 2001c, 2003b). Dans les comparaisons qui suivent, la conséquence est que pour que les agriculteurs obtiennent une hausse de revenu de X par le biais de mesures de soutien des prix, le transfert initial pourrait devoir être 4 fois supérieur. Ce concept d'efficacité de transferts du revenu est expliqué plus formellement à l'encadré 2.5.

Les estimations de l'efficacité de transfert, par unité de transfert, pour diverses politiques sont tirés de travaux de l'OCDE (OCDE, 2001c) et présentées au tableau 2.3 de l'encadré 2.4. L'efficacité de transfert en matière de revenu du soutien des prix du marché

Encadré 2.5. Les concepts relatifs à l'efficacité de transfert du revenu

- **Efficacité de transfert du revenu** : Elle mesure l'efficacité d'une politique à transférer du revenu aux agriculteurs (OCDE, 2003b). Lorsqu'une politique est couplée à la production des produits de base (c'est-à-dire qu'elle a une incidence sur cette production), les producteurs achètent ou louent un supplément d'intrants variables et de terres pour augmenter la production. En conséquence, une partie des transferts de la politique est transmise à des fournisseurs d'intrants et des propriétaires fonciers non exploitants.
- **Le taux d'efficacité de transfert du revenu** mesure la part des transferts aux producteurs aboutissant à un gain de revenu. Si un dollar de transfert aux producteurs aboutit à une hausse de revenu de 25 cents, l'efficacité de transfert du revenu est d'un quart. Plus la politique est couplée, plus son effet sur la production est élevé, plus des terres et autres intrants supplémentaires sont employés et des pertes sèches enregistrées, plus les déperditions vers des bénéficiaires non visés sont importantes et donc, plus le taux d'efficacité de transfert du revenu est faible.
- Les transferts utilisés pour obtenir les intrants et la terre (de propriétaires non exploitants) supplémentaires sont des **transferts non intentionnels** lorsque l'objectif de la politique est de transférer du revenu aux agriculteurs car ils ne participent pas à l'obtention du résultat. Ils sortent du secteur agricole et sont transmis à des fournisseurs d'intrants et des propriétaires fonciers non exploitants, qui ne sont pas ciblés par l'objectif (bénéficiaires non visés). Ainsi, lorsque l'objectif d'une politique consiste à transférer du revenu aux agriculteurs, ces transferts doivent être pris en compte en sus des coûts des ressources et des transferts non intentionnels au sein du secteur agricole déjà mentionnés. Lorsque l'objectif de la politique n'est pas de transférer du revenu aux agriculteurs mais d'obtenir des produits autres que de base, le fait qu'une partie du transfert s'échappe du secteur agricole n'est pas un problème s'il est utilisé pour produire le résultat attendu. L'efficacité de transfert en matière de revenu n'est donc considérée que dans les exemples concernant le soutien du revenu.

est estimée à 27 % ce qui signifie que 27 % des transferts résultent en une hausse net du revenu agricole ($X = 0.27 * T$, la rémunération du travail et de la terre) et que pratiquement les trois quarts aboutissent en dehors du secteur car ils bénéficient aux propriétaires fonciers non exploitants ($pne = 13\%$), aux fournisseurs d'intrants ($fi = 26\%$) ou sont dissipés du fait des distorsions dans l'allocation des ressources ($ps = 34\%$). Sous forme d'équation :

$$T = PS + PNE + FI + X \text{ ou}$$

$$T = ps * T + pne * T + fi * T + X$$

$$\text{Il s'ensuit que } X = T * (1 - ps - pne - fi) \text{ et } T = X / (1 - ps - pne - fi)$$

Si $ps = 0.34$, $pne = 0.13$ et $fi = 0.26$ comme dans le cas du soutien des prix, alors

$$T = X / (1 - 0.34 - 0.13 - 0.26) = X / 0.27$$

Ceci signifie que pour que les producteurs reçoivent un transfert X , le transfert initial opéré par le biais d'un paiement couplé devra être de $T = X/0.27$. L'efficacité de transfert d'un paiement découplé non lié au foncier est de 100 %.

L'estimation des transferts totaux initiaux par type de mesure est présentée au tableau 2.5. Le tableau 2.6 compare ensuite les transferts non intentionnels, les pertes sèches et les CTLP totaux des différentes mesures considérées.

Tableau 2.5. Estimation du transfert total nécessaire pour augmenter le revenu de Y selon les hypothèses prises pour des paramètres clés

À titre purement illustratif

Pour un résultat donné (par exemple un niveau de revenu minimum)	Soutien des prix	Paiement non ciblé couplé (p. ex. paiement lié à la production)	Paiement non ciblé découplé ¹ (p. ex. paiement au titre des droits historiques)	Paiement ciblé couplé (p. ex. paiement lié à la production avec limites)	Paiement ciblé découplé (p. ex. paiement ciblé sur le revenu)
Politique i	1	2	3	4	5
Revenu transféré aux agriculteurs Xi	$X = 0.27 * T1$	$X = 0.285 * T2$	$X = T3$	$Y = 0.285 * T4$	$Y = T5$
Pertes sèches Psi	$0.34 * T1$	$0.31 * T2$	0	$0.31 * T4$	0
Transferts non intentionnels dus aux déperditions vers les propriétaires non exploitants et les industries d'amont Wi	$(1 - 0.27 - 0.34) * T1$	$(1 - 0.285 - 0.31) * T2$	0	$(1 - 0.285 - 0.31) * T4$	0
Transferts initiaux Ti	$T1 = X/0.27$	$T2 = X/0.285$	$T3 = X$	$T4 = Y/0.285$	$T5 = Y$

X = transferts d'une politique non ciblée; Y = transferts d'une politique ciblée; Z = transferts à des bénéficiaires non visés par manque de ciblage; W = transferts à des bénéficiaires non visés par inefficacité de transfert.

1. $X = r * T$ implique que $T = X/r$, « r » étant le taux d'efficacité de transfert. T est aussi égal à $Y + Z + W + PS$.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Le graphique 2.5 illustre la différence entre les coûts totaux des différentes options de politique. Toutes les options découplées se montrent moins coûteuses que les instruments couplés du fait de l'importance des déperditions et des pertes sèches associées à ce type de politique. Une politique découplée et ciblée se révèle la moins coûteuse mais même une mesure découplée et non ciblée est nettement moins coûteuse que n'importe quelle option couplée.

Jusqu'à présent, les comparaisons ont été plutôt stylisées. L'encadré 2.6 présente une série de calculs pour lesquels le taux de ciblage a été obtenu à l'aide de données

Tableau 2.6. Soutien du revenu : comparaison des coûts par type de politique selon les hypothèses prises pour des paramètres clés

À titre purement illustratif

Pour un résultat donné (p. ex. un niveau de revenu minimum)	Soutien des prix	Paiement non ciblé couplé (p. ex. paiement lié à la production)	Paiement non ciblé découplé ¹ (p. ex. paiement au titre des droits historiques)	Paiement ciblé couplé (p. ex. paiement lié à la production avec limites)	Paiement ciblé découplé (p. ex. paiement ciblé sur le revenu)
Politique i	1	2	3	4	5
Transferts Ti	X/0.27	X/0.285	X	Y/0.285	Y
Transferts non intentionnels					
– au sein du secteur (par manque de ciblage) Zi	Z	Z	Z	0	0
– déperditions vers d'autres secteurs (pertes d'efficacité de transfert) Wi	0.39 * X/0.27	0.405 * X/0.285	0	0.405 * Y/0.285	0
Pertes sèches totales PSi	0.34 * X/0.27	0.31 * X/0.285	0	0.31 * Y/0.285	0
CTLP totaux CTLPi	ct1 * X/0.27	ct2 * X/0.285	ct3 * X	ct4 * Y/0.285	ct5 * Y

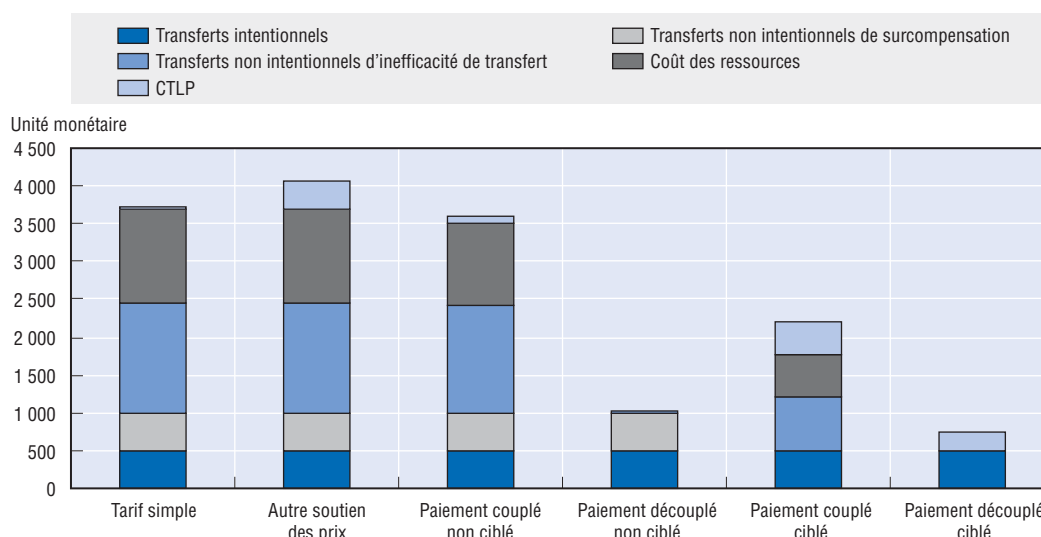
Y = transferts d'une politique ciblée; Z = transferts à des bénéficiaires non visés par manque de ciblage; W = transferts à des bénéficiaires non visés par inefficacité de transfert. T = Y + Z + W + PS.

1. Pertes sèches et taux d'efficacité de transfert du tableau 2.3.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 2.5. Soutien du revenu : comparaison des coûts totaux par type de politique : illustration avec un taux de ciblage de 0.5 selon les hypothèses prises pour des paramètres clés

À titre purement illustratif



Source : Calculs du secrétariat fondés sur les formules du tableau 2.6, les CTLP de la colonne centrale du tableau 2.2 et les pertes sèches et taux d'efficacité de transfert du tableau 2.3.

structurelles réelles sur le revenu. Le même exercice pourrait être réalisé pour des politiques ayant d'autres objectifs. Par exemple, dans le cas d'un paiement à l'hectare pour l'entretien d'un paysage cultivé, le taux de ciblage correspondrait à la part de la superficie agricole totale sur laquelle on désire préserver la valeur d'un paysage particulier et où, pour ce faire, une intervention gouvernementale est nécessaire.

Encadré 2.6. Exemple numérique de ciblage du revenu

Le soutien du revenu est un objectif répandu dans les pays de l'OCDE mais l'essentiel de l'aide est acheminé par des méthodes liées à la production et va aux grosses exploitations, qui sont souvent les plus riches (OCDE, 2003b). Par rapport à son coût, ce type de soutien est donc très inéquitable et inefficace à fournir un filet de sécurité aux ménages à faible revenu. Des paiements ciblés sur les ménages à faibles revenus et déclenchés par la chute des revenus en dessous d'un certain seuil seraient plus efficaces^{1, 2}. Un programme ciblé permettrait de faire des économies car seuls ceux dont le revenu est inférieur au niveau défini dans les objectifs recevraient du soutien. Il améliorerait aussi la répartition du revenu et l'équité. À partir d'informations structurelles, le montant de transferts ciblés qui amènerait les bas revenus au niveau objectif peut être estimé. Ce montant peut ensuite être comparé au montant des transferts qui parviendrait au même résultat pour les plus bas revenus, au moyen de soutien des prix du marché. Le rapport entre ces deux estimations est le taux de ciblage.

Des données sur le soutien, le revenu agricole et le revenu des ménages agricoles, en moyenne par exploitation ou par ménage, pour des quartiles basés sur la valeur des ventes sont utilisées pour cet exercice³. On a estimé dans le tableau 2.7 le montant de transferts supplémentaires permettant d'amener la moyenne du revenu des ménages de chaque

Tableau 2.7. Estimation du soutien supplémentaire permettant d'obtenir la parité de revenu à l'aide de quartiles basés sur le chiffre d'affaire brut

Quartiles (Qi)	1	2	3	4	Toutes exploitations	Total Sum (Qi * Ni)
	Moyenne par exploitation (milliers de wons)					Milliards de wons
Nombre d'exploitation (Ni)	300 553	300 553	300 553	300 553	1 202 212	
Production totale	9 859	14 913	21 211	32 519	19 710	
Paiements directs	177	185	193	260	197	245
SPM	6 992	10 658	15 045	22 679	13 940	16 643
Revenu agricole	1 099	5 146	8 353	14 934	8 048	8 876
Revenu des ménages agricoles (FHli)	5 021	13 508	20 921	38 542	20 223	23 441
Soutien supplémentaire pour obtenir la parité avec les ménages urbains (UHI = 28 643 000 wons en 2000)						
Soutien ciblé (UHI-FHli)	23 622	15 135	7 722	n.d.	11 620	13 969
SPM avec la répartition actuelle ¹	23 622	36 007	50 828	76 619	46 769	56 226
Transferts non intentionnels						42 257

n.d. : non disponible.

1. SPM supplémentaire du quartile Qi = SPM actuel de Qi * SPM supplémentaire de Q1/SPM actuel de Q1 (moyenne par exploitation).

Source : Données structurelles de l'OCDE pour la Corée en 2000.

quartile au niveau du revenu des ménages urbains, premièrement à l'aide d'une mesure ciblée qui ne compense que les groupes de ménages agricoles situés en dessous de l'objectif, deuxièmement à l'aide d'une mesure de soutien des prix du marché qui amènerait le quartile le plus pauvre à la parité avec les ménages urbains et qui serait

1. USDA (2000), par exemple, compare le coût de programmes alternatifs de filet de sécurité ciblés sur des critères de revenus agricoles tombant en dessous d'un certain seuil au coût des programmes actuels. Il constate que, même lorsque le coût total des programmes alternatifs est plus élevé, la répartition des paiements est nettement différente car ils bénéficient aux ménages démunis.
2. Ils pourraient être spécifiques à l'agriculture ou gérés via le système général du filet de sécurité, auquel cas les CTLP marginaux seraient plus faibles.
3. Les données coréennes pour 2000 sont utilisées à titre purement illustratif pour comparer des politiques dont l'objectif est d'amener les ménages agricoles à parité de revenu avec les autres ménages. Le choix des données est arbitraire et ne reflète pas un objectif déclaré des pouvoirs publics coréens.

Encadré 2.6. Exemple numérique de ciblage du revenu (suite)

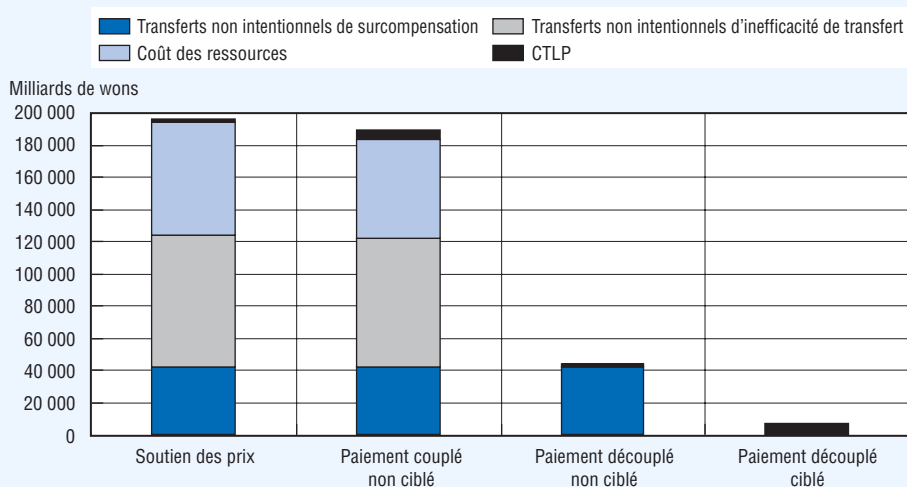
distribuée comme le soutien des prix du marché actuel. Le quartile le plus riche, qui dans le premier cas n'aurait besoin d'aucun transfert supplémentaire recevrait plus de 40 % de l'ensemble des transferts dans le second cas. De plus, les transferts seraient quatre fois plus élevés que dans le cas d'une mesure ciblée. Dans cet exemple illustratif, le taux de ciblage d'une mesure qui cible précisément le groupe des ménages à faibles revenus est donc de 25 %. Les coûts totaux sont présentés au tableau 2.8 et au graphique 2.6.

Tableau 2.8. Comparaison de politiques de revenu

Pour un résultat donné (p. ex. un niveau minimum de revenu)	Soutien des prix	Paiement couplé non ciblé	Paiement découplé non ciblé	Paiement couplé ciblé	Paiement découplé ciblé	Politique sans transfert
Transferts	208 245	197 284	56 226	49 015	13 969	0
Transferts non intentionnels	123 472	122 157	42 257	19 851	0	0
– à l'intérieur du secteur (par manque de ciblage)	42 257	42 257	42 257	0	0	0
– dues à l'inefficacité de transfert	81 215	79 900	0	19 851	0	0
Pertes sèches	70 803	61 158	0	15 195	0	0
CTLP	2 082	5 919	1 687	12 254	6 985	0

Source : Formules du tableau 2.6 et paramètres des tableaux 2.2, 2.3 et 2.7.

Graphique 2.6. Comparaison des coûts totaux par type de politique : illustration graphique d'une politique de revenu



Source : Tableau 2.8.

Notes

1. En pratique, on se réfère en général implicitement au critère de compensation de Kaldor. Pour simplifier, il établit qu'un changement de politique est à recommander s'il est possible en théorie que les gagnants compensent les perdants. Dans le cas de petites interventions gouvernementales qui n'affectent pas les prix relatifs, un corollaire pratique est que le changement de politique augmente le bien-être si le revenu national augmente (Varian, 1992).
2. Par souci de simplification, aucune tentative d'évaluation des résultats n'est faite dans cette analyse qui compare des politiques ayant le même résultat. On considère les transferts à cause du contexte qui est celui d'une réforme des politiques sous contrainte budgétaire. Les transferts ne sont en aucun cas considérés comme une mesure des résultats. Ils sont un moyen d'obtenir le résultat attendu. Dans le cas de politiques de revenu, le niveau de soutien peut être supérieur à la hausse du revenu agricole du fait de l'inefficacité de transfert. Le niveau des transferts est également différent de la valeur des produits autres que de base et des externalités négatives en l'absence de marché sur lesquels ils pourraient s'égaliser. Même lorsque la politique est ciblée et adéquate, le transfert n'est en général pas calculé comme la valeur du résultat mais comme le coût de l'obtention du résultat attendu.
3. En évaluant les différents coûts d'une politique, il faut prendre garde à éviter de compter deux fois les pertes sèches.
4. Cf. chapitre 6, OCDE (2003a).
5. While in conventional cost-benefit analysis, all welfare gains and losses are given the same weight, it is possible to use different weights to take account of distributional issues. For example, losses to poor households could be given a higher weight than losses to rich households to reflect equity concerns. The problem is to find the appropriate weights, as discussed in Chapter 15 of OECD (2006a).
6. Une approche de modélisation développée dans le cadre du projet « cause et effets » mené sous les auspices du Groupe de travail conjoint sur l'agriculture et l'environnement utilise une fonction de maximisation du bien-être pour analyser des choix de politique appliqués au cas des mesures agro-environnementales. La structure du modèle est décrite dans Lankoski et Ollikainen (2003).
7. Ceci signifie que le produit autre que de base peut être fourni indépendamment du produit de base.
8. Les pertes sèches varient le long de la courbe d'offre mais la perte sèche unitaire considérée ici est un coût moyen sur un intervalle donné d'équivalents-prix.
9. En cas de mesures liées à la terre, ils pourraient être exprimés par hectare couvert avec le même raisonnement.

Table des matières

Partie I Rapport principal

Résumé	13
Introduction	17
Chapitre 1. Les coûts de transaction liés aux politiques des politiques agricoles	19
1.1. Contexte	20
1.2. Définition des coûts de transaction liés aux politiques	21
1.3. Revue de la littérature sur les coûts de transaction liés aux politiques	27
1.4. Mesure des coûts de transaction liés aux politiques	36
1.5. Réduire les coûts de transaction liés aux politiques	41
Notes	50
Chapitre 2. Coûts de transaction liés aux politiques et choix de politique	51
2.1. Contexte	52
2.2. Méthode de comparaison	52
2.3. Application à des politiques visant à corriger des défaillances du marché ...	59
2.4. Application à des politiques aux objectifs multiples	65
2.5. Application à des politiques dont l'objectif est lié au revenu	66
Notes	72
Chapitre 3. Résumé et conclusions	73
Références	79
Annexe I.1. Principaux résultats de la revue de la littérature et des études de cas	83
Annexe I.2. Le coût marginal d'imposition	94
Annexe I.3. Illustration graphique alternative	96
Annexe I.4. Illustrations employant des paramètres alternatifs	97

Partie II Études de cas

Chapitre 4. Étude de cas sur les coûts de transaction liés aux politiques des paiements PROCAMPO au Mexique	105
Résumé	106
4.1. Contexte	107
4.2. Brève présentation du programme	107

4.3. Système et institutions de mise en œuvre	108
4.4. Conditions de paiement	110
4.5. Moyens de paiement	111
4.6. Technologies de l'information	112
4.7. Estimation des coûts de transaction liés aux politiques de PROCAMPO	112
4.8. Conclusions	116
Notes	117
Références	118
Chapitre 5. Étude de cas sur les coûts de transaction liés aux politiques engendrés par les paiements directs en Suisse	119
Résumé	120
5.1. Contexte et objet	122
5.2. Le système suisse de paiements directs	122
5.3. Estimation des coûts de transaction	135
5.4. Résultats des études de cas	147
5.5. Conclusions	166
Références	169
Chapitre 6. Étude de cas sur les coûts de transaction liés aux politiques dans les programmes de conservation des terres aux États-Unis	171
Résumé	172
6.1. Contexte	175
6.2. Le programme de mise en réserve des terres fragiles (CRP)	178
6.3. Répartition des rôles entre organismes officiels dans le cadre du CRP	184
6.4. Coût du soutien administratif et de l'assistance technique dans le cadre du CRP	189
6.5. Coûts de transaction de différents types de programmes de conservation	198
6.6. Évolution du financement de l'assistance technique	202
6.7. Conclusions	206
Notes	207
Références	207
Liste des encadrés	
1.1. Terminologie	22
1.2. Coûts de transaction liés aux politiques dans d'autres secteurs	28
1.3. Le Modèle de coût standard : un cadre pour définir et quantifier les charges administratives des entreprises	40
1.4. Utilisation de la technologie de l'information pour réduire les CTLP	47
2.1. Les composantes des changements de bien-être	54
2.2. Le concept de ciblage	57
2.3. Jointure et concepts associés	60
2.4. Principales hypothèses sur les paramètres retenus pour illustrer la comparaison	63
2.5. Les concepts relatifs à l'efficacité de transfert du revenu	67
2.6. Exemple numérique de ciblage du revenu	70
6.1. Note sur la qualité des données	190

Liste des tableaux

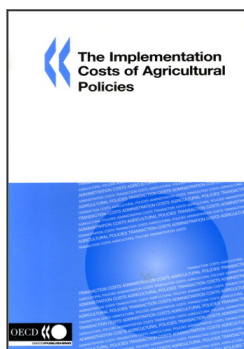
1.1. CTLP des différents types de politiques	24
1.2. CTLP pour un programme volontaire avec paiements à l'hectare et exigences en matière de gestion environnementale	24
1.3. Quelques exemples de CTLP en pourcentage des transferts pour diverses politiques dans différents pays.	36
2.1. Défaillance du marché : comparaison des coûts par type de politique.	62
2.2. Gamme plausible de CTLP en pourcentage des transferts par type de politique	63
2.3. Valeurs centrales plausibles des incidences économiques par mesure de soutien	63
2.4. Défaillance du marché : le choix entre une politique ciblée et découplée et une politique non ciblée et couplée	62
2.5. Estimation du transfert total nécessaire pour augmenter le revenu de Y	68
2.6. Soutien du revenu : comparaison des coûts par type de politique	69
2.7. Estimation du soutien supplémentaire permettant d'obtenir la parité de revenu.	70
2.8. Comparaison de politiques de revenu	71
I.1.1. Résumé des principales études contenant des estimations des CTLP	84
I.1.2. Coûts et efficacité de l'administration des paiements à l'hectare aux Pays-Bas, en Suède et en Angleterre.	86
I.1.3. CTLP des régimes par produit en % du coût total des programmes publics.	86
I.1.4. Estimation des CTLP des programmes environnementaux dans l'Union européenne	87
I.1.5. CTLP des programmes d'aide à l'agriculture biologique dans l'Union européenne	88
I.1.6. CTLP des programmes du service NRCS de conservation des ressources nationales aux États-Unis	88
I.1.7. CTLP des subventions à l'investissement agricole dans trois régions d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse.	88
I.1.8. Total des CTLP à l'hectare et par exploitation dans les régions allemandes	88
I.1.9. CTLP de l'administration des subventions à l'exportation en Allemagne	89
I.1.10. CTLP des programmes d'assurance en Amérique du Nord.	89
I.1.11. CTLP des programmes d'assurance dans d'autres pays	89
I.1.12. CTLP de différents programmes en Norvège.	90
I.1.13. Allocation des CTLP de PROCAMPO	90
I.1.14. CTLP des programmes de conservation des sols aux États-Unis, 1983-2002	91
I.1.15. CTLP des paiements directs dans le canton des Grisons.	91
I.1.16. CTLP des paiements directs dans le canton de Zurich	92
I.1.17. CTLP publics des paiements directs dans les cantons des Grisons et de Zurich.	92
I.1.18. Évolution des coûts de mise en œuvre de la Politique agricole commune aux Pays-Bas	93
I.1.19. La charge administrative de la politique agricole pour les agriculteurs hollandais.	93
I.4.1. Défaillance du marché : CTLP en pourcentage et taux de ciblage : le choix entre une politique ciblée et découplée et une politique non ciblée et couplée	101
I.4.2. Défaillance du marché : CTLP en pourcentage et taux de ciblage : le choix entre une politique ciblée et découplée et une politique non ciblée et découplée.	101
I.4.3. Défaillances du marché : illustration d'une politique à objectif multiple comparée à des politiques à objectif unique.	102

4.1. Coût d'administration d'ASERCA : budget prévisionnel pour 2003	113
4.2. Imputation des CTLP à PROCAMPO	114
4.3. Nombre moyen de jours consacrés à PROCAMPO par les CADER	116
4.4. Transferts PROCAMPO en 2003	116
5.1. Définition des mesures conditionnelles	126
5.2. Évolution des paiements directs entre 1993 et 2003.....	132
5.3. Évolution de la participation des superficies et des animaux aux mesures entre 1993 et 2002	133
5.4. Illustration de la méthode générale d'identification des CTLP par le biais des centres de coûts	137
5.5. Procédure appliquée dans la méthode descendante	138
5.6. Différences organisationnelles et structurelles entre les deux cantons faisant l'objet des études de cas	141
5.7. Procédure d'imputation des coûts aux différentes exploitations et aux différentes mesures.....	143
5.8. Coûts de transaction dans le canton des Grisons (variante centrale)	149
5.9. Principaux indicateurs des coûts de transaction dans le canton des Grisons (variante centrale)	149
5.10. Influence du choix de la méthode et des coûts de la main-d'œuvre sur les principaux indicateurs des coûts de transaction dans le canton des Grisons	151
5.11. Coûts de transaction dans le canton de Zurich (variante centrale).....	154
5.12. Principaux indicateurs des coûts de transaction dans le canton de Zurich (variante centrale)	154
5.13. Influence du choix de la méthode et des coûts de la main-d'œuvre sur les principaux indicateurs des coûts de transaction dans le canton de Zurich ..	156
5.14. Différences entre les cantons du point de vue des coûts de transaction en valeur absolue.....	159
5.15. Différences entre cantons pour les principaux indicateurs	161
5.16. Facteurs exerçant une influence sur les coûts de transaction par exploitation	163
5.17. Dépendance des paiements directs par exploitation.....	166
5.18. Estimation des coûts de transaction dans les deux cantons faisant l'objet d'une étude de cas	167
6.1. Coût des plans de conservation en fonction de la méthode de planification employée	184
6.2. Missions des agents locaux de la FSA, du NRCS et du Service des forêts dans le soutien administratif et l'assistance technique relatifs au CRP	186
6.3. Équation de régression des dépenses de soutien administratif de la FSA au titre du Programme de mise en réserve des terres fragiles, 1986-2002	193
6.4. Équation de régression des dépenses d'assistance technique du NRCS/Service des forêts au titre du Programme de mise en réserve des terres fragiles, 1986-2002.....	195
6.5. Assistance technique et soutien administratif dans les premières années d'application des programmes de conservation et ultérieurement, 1983-2002 ..	196
6.6. Écarts des coûts de transaction annuels moyens, par organisme, entre le premier et le deuxième CRP	197
6.7. Table des problèmes d'environnement/de conservation en agriculture, des moyens d'action et des programmes fédéraux	199

Liste des graphiques

1.1. Sous-catégories de coûts de transactions liés aux politiques pour le versement de paiements budgétaires	23
2.1. Illustration graphique d'une analyse de bien-être	54
2.2. Relations entre ressources économiques et transferts	58
2.3. Illustration graphique du coût des ressources en cas de production jointe	64
2.4. Défaillance du marché : arbitrage entre taux de ciblage et CTLP unitaires	66
2.5. Soutien du revenu : comparaison des coûts totaux par type de politique	69
2.6. Comparaison des coûts totaux par type de politique : illustration graphique d'une politique de revenu	71
I.3.1. Illustration graphique des coûts des ressources et des transferts non intentionnels	96
I.4.1. Défaillance du marché : Comparaison entre les coûts des ressources et les transferts non intentionnels selon les types de politique	99
I.4.2. Défaillance du marché : Comparaison des coûts de types de politique	100
4.1. Organigramme du bureau central d'ASERCA	109
4.2. Imputation des CTLP d'ASERCA à PROCAMPO	114
5.1. Le système de paiements directs	125
5.2. Taux de contribution selon la superficie et le nombre d'animaux	128
5.3. Évolution du système suisse de paiements directs	129
5.4. Évolution des paiements directs depuis 1993	130
5.5. Évolution du pourcentage d'hectares et d'UGB bénéficiant des programmes de paiements directs écologiques et éthologiques	134
5.6. Évolution du pourcentage d'hectares et d'UGB bénéficiant des programmes de paiements directs généraux	135
5.7. Organigramme et processus d'un système général de mise en œuvre et de suivi	136
5.8. CTLP dans un système général de mise en œuvre et de suivi	136
5.9. Acteurs et processus intervenant dans la mise en œuvre du système suisse de paiements directs	139
5.10. Processus pris en considération au niveau de l'exploitation	142
5.11. Organisations de contrôle prises en considération	144
5.12. Facteurs de coûts au niveau cantonal	145
5.13. Facteurs de coûts au niveau de l'État	146
5.14. Influence des variantes sur les valeurs de l'indicateur CTLP par unité appropriée (canton des Grisons)	152
5.15. Influence des variantes sur la répartition des CTLP selon les mesures (canton des Grisons)	152
5.16. Influence des variantes sur les principaux indicateurs par unité appropriée (canton de Zurich)	157
5.17. Influence des variantes sur la répartition des CTLP selon les mesures (canton de Zurich)	158
5.18. CTLP par unité de superficie selon la taille de l'exploitation	165
6.1. Histoire des programmes de retrait des terres aux États-Unis, 1933-2001	179
6.2. Diagramme du processus général des contrats CRP	187

6.3. Programme de mise en réserve des terres fragiles : assistance technique et soutien administratif en pourcentage des paiements au titre des cofinancements et des loyers	190
6.4. Programme de mise en réserve des terres fragiles : coûts de transaction par acre nouvelle et par acre sous contrat.	191
6.5. Programme de mise en réserve des terres fragiles : coûts réels et simulés du soutien administratif assuré par la FSA	194
6.6. Programme de mise en réserve des terres fragiles : dépenses réelles et simulées au titre de l'assistance technique assurée par le NRCS/Service des forêts.	195
6.7. Programmes de retrait des terres : assistance technique en pourcentage des dépenses au titre du cofinancement et des loyers/servitudes	201
6.8. Programmes de cofinancement : assistance technique en pourcentage des dépenses au titre du cofinancement	201
6.9. Assistance technique en pourcentage des dépenses de conservation 1937-99 . .	202



Extrait de :

The Implementation Costs of Agricultural Policies

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264024540-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Coûts de transaction liés aux politiques et choix de politique », dans *The Implementation Costs of Agricultural Policies*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264024557-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.